
Adresse du comité révolutionnaire de Toul (Meurthe) qui félicite la Convention pour avoir déjoué le complot des traîtres, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité révolutionnaire de Toul (Meurthe) qui félicite la Convention pour avoir déjoué le complot des traîtres, lors de la séance du 30 germinal an II (19 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 54-55;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27695_t1_0054_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

naires, considérant qu'il est de son devoir de témoigner à la Convention nationale l'indignation qu'il avait ressentie, en apprenant les dangers qu'elle avait courus de la part des conspirateurs, a délibéré que l'adresse suivante lui serait envoyée :

Représentants du peuple français,

Les tyrans coalisés contre nous n'ont jamais eu d'espoir de nous vaincre par la force des armes, ils n'ignorent pas qu'un vrai républicain préfère la mort à l'esclavage; pour venir à bout de leurs desseins perfides, ils ont toujours cherché à exciter parmi nous le désordre et la guerre civile en stipendiant des conspirateurs. Ils en ont trouvés au sein même de la Convention; mais vous avez découvert les complots de ces monstres, et ils ont reçu la peine due à leurs forfaits.

Continuez donc par des lois sages à nous procurer la liberté et l'égalité que nous avons juré de maintenir; continuez à poursuivre nos ennemis partout où ils pourraient se trouver, et ne venez recevoir nos embrassements fraternels qu'après les avoir anéantis.

Les citoyens composant la commune de Champlitte ont tous leurs enfants aux frontières; quoique peu fortunés, ils ont fourni en don patriotique, tantôt des chemises, tantôt des souliers; ils ont habillé à leurs frais dix volontaires et sont disposés à faire tous les sacrifices que les circonstances exigeront pour le maintien de la République une et indivisible ».

SIMONET (maire), LAFFOND, GOUZELAND, DELORME, GOURMET, MARCHAND, LECOYER, RONDOT, VIARD, DECORME, HERRIOT le Jeune, RUYOT.

i

[Le C. révol. de Bazas, au présid. de la Conv.; 6 germ. II] (1).

« Citoyen président,

Nos sentiments sont bien manifestés dans l'adresse que nous t'adressons; fais-là passer à la Convention Nationale et crois que les sans-culottes qui composent le comité de surveillance de Bazas, ne démentiront pas le serment, qu'ils ont fait pour le maintien de la République une et indivisible. S. et F. ».

ROUJOLE (présid.), GRENIER, TAUZIN.

P.S.: Nous t'envoyons également une autre adresse, relative à la tenue des marchés de notre commune.

[Le C. révol., à la Conv.; s.d.].

« Citoyens représentants,

Oui, elles étaient nécessaires ces grandes mesures! qu'elles produisent donc leur effet contre ces lâches et ambitieux conspirateurs! quoi encore, la perfidie se cachera sous le masque du patriotisme! qu'ils sont méprisables ces hommes, qui ne se disent les amis de la liberté que pour avoir une occasion de plus pour l'assassiner! que justice en soit faite. C'est le vœu de tout vrai républicain, et c'est le nôtre bien prononcé.

(1) C 298, pl. 1044, p. 26. B^{1ⁿ}, 30 germ.

Et vous aussi, pères du peuple, vrais soutiens de la liberté, vous étiez menacés par ces hommes pervers; leurs projets liberticides ont été dévoilés, que grâce en soient rendues à ces hommes purs et surveillants qui siègent à la montagne de la Convention, qu'il nous soit permis de les féliciter (ces hommes) qui s'oublient pour ne s'occuper que du grand ouvrage qui leur a été confié (le bonheur du peuple); qu'il nous soit permis enfin de vous féliciter sur les grandes mesures que vous avez prises. Purgez la terre de la liberté de ces scélérats; terrassez ces monstres et qu'ils disparaissent à jamais d'un sol qu'ils n'auraient dû habiter. Demeurez fermes à votre poste, vous êtes investis de la confiance générale des bons citoyens, frappez du glaive de la loi les mauvais, et ne souffrez pas qu'ils s'abreuvent d'un sang qui ne doit être répandu que pour sauver la liberté et la République une et indivisible et pour vous secourir dans cette grande entreprise; les bras des sans-culottes sont à vous, n'oubliez pas les nôtres ».

DUPIN, TAUZIN, GRENIER, ROUJOLE, LAULAIR, THOMAS, PAGET, BROUCHLY, RANSAN, FOURBET, CHALAPY, DUCOE.

j

[L'Administration et l'agent nat. de Salins-Libre [Château-Salins], à la Conv.; 20 germ. II] (1).

« Le plus grand des dangers a menacé la liberté, des conspirateurs audacieux, sous le masque du patriotisme et sous l'égide de la faveur populaire qu'ils avaient usurpée, ont voulu établir leur puissance sur les ruines de celle du peuple et de ses représentants; vous avez foudroyé ces titans nouveaux.

Coupez toutes les branches de l'arbre dont vous avez abattu le tronc, et pour la quatrième fois, vous aurez sauvé la patrie. Que le génie de la liberté préside toujours à vos délibérations et à vos travaux, votre récompense sera dans le cœur des hommes libres et dans l'histoire qui consacrera vos noms à l'immortalité ».

CHRISTOPHE, MUNIER, RECOUVREUR, CAVOULE, THI-BIAT, SAUVEUR, CONON, CHATILLON, MOREZ, MARCEL, NOEL.

k

[Le C. révol. de Toul, à la Conv.; 22 germ. II] (2).

« Citoyens représentants,

Vous déjouez les complots des traîtres, le rasoir national en fait aussitôt justice. Vous faites votre devoir; nous vous en félicitons. Restez à votre poste, qu'aucun traître n'échappe. Nous avons juré avec vous, l'unité et l'indivisibilité de la République, comme vous, nous ferons tous nos efforts pour qu'il n'y soit porté aucune atteinte. Que tous conspirateurs en tous genres soient punis. La liberté et l'égalité n'en ont pas besoin. Notre culte est celui de la raison; voilà sans fleurs de rhétorique et en peu de

(1) C 298, pl. 1044, p. 25. B^{1ⁿ}, 30 germ.

(2) C 298, pl. 1044, p. 24. B^{1ⁿ}, 30 germ. et 2 flor.

mots ce que pensent les sans-culottes composant le comité de surveillance près le district de Toul. S. et F. ».

DONZÉ Bastien (*présid.*), GOFFIN, LARANCOUR, LATOUR, LE BÉGUET, HAUDOT, FROISSARD, PAPIN, FAICK.

l

[*Le distr. de Mâcon, à la Conv.; s.d.*] (1).

« Citoyens représentants,

Celui qui ferme, inébranlable dans son poste, a su faire tomber la tête des tyrans, des traîtres, des conspirateurs, contre l'unité et l'indivisibilité de la République,

celui-là seul, disons-nous, doit y rester. Continuez, représentants, affermissez notre révolution sur les bases éternelles des vertus et de la probité.

Vos travaux sont pénibles, vos travaux sont immenses, mais la récompense qui vous attend est bien au-dessus, celle d'avoir bien mérité d'un peuple libre, d'un peuple souverain. S. et F. ».

DOZIN, CARTERON, FERMAND, RIDAL, SARRE, PROLLAME.

m

[*Le district de Laon*] (2).

17

La société populaire de la Ferté-sur-Ourcq exprime les mêmes sentimens; elle annonce qu'elle a envoyé le rôle des secours à accorder aux parens des défenseurs de la patrie, et l'état des bois qui doivent être coupés dans le canton, en exécution de la loi du 13 nivôse. Une église de cette commune vient d'être choisie pour fabriquer du salpêtre et servir d'atelier pour la construction des voitures utiles à l'artillerie et aux armées.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*La Ferté-sur-Ourcq, s.d.*] (4).

« Montagne destructive de toutes les factions et des intrigues, siège des vertus, et vous, dignes représentants qui l'habitez et que la plus horrible des conspirations voulait massacrer, recevez les vœux de félicitation que les habitants de La Ferté-sur-Ourcq, ci-devant Milon (5), réunis en Société populaire, vous adressent pour avoir encore une fois sauvé la patrie; et permettez à de bons citoyens qui ont, du milieu de leurs marais fait sortir une montagne pour y couronner la vertu et célébrer les victoires des français, d'organiser le temple qu'ils viennent de consacrer à la raison et d'y élever la tribune de vérité, afin de répandre l'instruc-

(1) C 298, pl. 1044, p. 21. Bⁱⁿ, 30 germ., M.U., XXXIX, 13.

(2) Bⁱⁿ, 30 germ. Simple mention.

(3) P.V., XXXV, 331. Bⁱⁿ, 30 germ.

(4) C 300, pl. 1059, p. 42.

(5) La Ferté-Milon (Aisne).

tion et détruire les préjugés que les amis des vices et des trônes ne défendent que pour ramener en France les chaînes de l'esclavage.

Les républicains de la Ferté-sur-Ourcq en invitant la Convention à rester à son poste jusqu'à la paix, croyant qu'il est de leur devoir de l'informer de leurs efforts pour faire marcher la révolution.

Le rôle des secours à accorder aux parents des défenseurs de la patrie, est envoyé au district d'Egalité-sur-Marne (1), et ces secours seront remis aux termes de la loi, dans le courant de cette décade, des commissaires étant nommés pour en rapporter les fonds.

L'état des bois du canton qui doivent être coupés par extraordinaire, en exécution de la loi du 13 nivôse, avec les observations demandées par les commissaires des subsistances sont également envoyés au district.

Une église de cette commune servant depuis quelques temps de dépôt pour l'approvisionnement de Paris, est choisie pour la fabrication du salpêtre; elle doit également servir d'atelier pour la construction des voitures utiles à l'artillerie et aux armées, se trouvant dans les bois d'un émigré du canton, des bois d'ormes et de fresne propres à cette construction.

C'est ainsi que toujours occupée au service de la république, les citoyens de la Ferté-sur-Ourcq, réunis en Société populaire, se sont présentés à la Convention nationale, et qu'ils s'y présentent pour bien mériter de la patrie ».

Th. HURU (*présid.*), J.B. CRETON (*secrét.*), PARISIS (*secrét.*).

18

La société populaire de la commune d'Arc, ci-devant St-Jean, district de Maurienne, département du Mont-Blanc, envoie à la Convention nationale l'acte contenant le serment que tous les citoyens de cette commune ont prêté, de donner la mort au roi Sarde, à la première occasion qui se présentera, ainsi qu'aux esclaves qui marcheroient pour le défendre.

La société réclame des secours en grains pour le district de Maurienne.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi à la commission des subsistances (2).

19

La société populaire de Joigny envoie à la Convention nationale une médaille d'argent, à cercle doré, qui a été offerte à la patrie par le citoyen Roudier, artiste vétérinaire, attaché au district de Joigny.

Cette société invite la Convention nationale à rester à son poste et applaudit aux mesures énergiques qu'elle a prises contre ces pré-

(1) Château-Thierry (Aisne).

(2) P.V., XXXV, 331. Bⁱⁿ, 30 germ.; C. Eg., n° 610, p. 156; M.U., XXXIX, 14.